



Informations générales et réglementaires

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER)

Promulguée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place de zones d'accélération (revues tous les 5 ans) pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ci-après "zones d'accélération") devant être définies par les communes.

Les communes élaborent ces zones et les transmettent au référent préfectoral et à l'EPCI d'ici le 31/12/2023 à l'adresse suivante pour les Yvelines : ddt-mission-te@yvelines.gouv.fr

Afin d'aider les élus à définir leurs zones d'accélération, le ministère de la Transition Ecologique, le Cerema et l'IGN ont mis en ligne un portail cartographique des énergies renouvelables. Ce Portail EnR publie des données géographiques sur les potentiels d'énergies renouvelables, les installations existantes et les capacités installées, ainsi que les réseaux de transport et de distribution. Il propose également de nombreuses informations sur l'occupation du sol, l'environnement et la biodiversité, l'urbanisme et des fonds de plan donnant la possibilité à chaque collectivité de construire ses zones d'accélération. Vous pouvez d'ores et déjà vous rendre sur ce portail via le lien suivant : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Par ailleurs, la préfecture et la DDT des Yvelines ont organisé un webinaire le 20/10/2023 à destination des collectivités territoriales afin d'apporter des précisions concernant les attendus, et pour présenter de façon concrète l'outil cartographique du portail EnR.

Vous pouvez revoir ce webinaire en replay, au lien suivant : [ICI](#)

Supports et informations

Les chiffres clés des Energies Renouvelables

Les chiffres clés des Energies Renouvelables (édition 2023), édités par le Service Données et Etudes Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Ecologique, sont disponibles. Vous y trouverez également les principaux résultats à retenir concernant les EnR. On y apprend notamment que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie française atteint 20,7 % en 2022, à comparer à l'objectif de 33 % en 2030.

A consulter : [ICI](#)

Le développement des EnR à l'épreuve du ZAN

La massification des installations de production d'énergies renouvelables et de récupération, peu carbonées, fait partie des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître l'autonomie énergétique des territoires. Dans une région aux nombreuses contraintes, entre l'accès au foncier et la réduction de l'artificialisation des sols, cette note rapide de l'AREC permet de comprendre et d'identifier les avantages et inconvénients de chaque mode de production d'énergie en matière d'emprise spatiale apparaît essentiel.

A consulter : [ICI](#)

France Chaleur Urbaine

France Chaleur Urbaine est une plateforme collaborative, pour favoriser le raccordement aux réseaux de chaleur. Il donne accès à une cartographie des réseaux de chaleur existants, mais aussi, en activant le mode professionnel (bouton en haut de l'écran), les étiquettes énergétiques des bâtiments (en zoomant sur le secteur souhaité).

Pour découvrir l'outil, c'est [ICI](#)

BATISTATO

BATISTATO est un outil permettant de visualiser simplement des statistiques sur la constitution des parcs de bâtiments résidentiels et tertiaires des territoires franciliens ainsi que leurs consommations énergétiques associées. Il met à disposition des données agrégées, brutes ou sous forme de graphiques et permet des comparaisons entre territoires.

Cet outil a pour objectif de faciliter la prise de décision locale et de participer à l'accélération et à la massification de la rénovation énergétique à l'échelle francilienne, notamment via l'onglet « Portrait de territoire » qui présente des informations (conso énergétique, nombre de panneaux solaires...) sur le territoire sélectionné.

A consulter : [ICI](#)

Financements et accompagnements

Fonds Vert

Le fonds vert est reconduit pour l'année 2024. Les collectivités sont donc encouragées à réfléchir dès aujourd'hui aux projets qu'elles souhaitent déposer. Le principe reste le même qu'en 2023, les collectivités seront invitées à déposer leur candidature sur l'outil « démarches simplifiées » pour leurs nouveaux projets. En revanche, l'ensemble des projets déposés en 2023 non retenus en 2023, mais éligibles, seront automatiquement basculés sous Démarches simplifiées pour la session 2024. Les collectivités concernées seront sollicitées pour actualiser leurs dossiers sous Démarches Simplifiées.

Un premier relevé des candidatures au Fonds Vert aura lieu le 8/03/2024.

Les subventions allouées seront réparties selon 14 thématiques traitant notamment de la rénovation énergétique, de la renaturation des villes ou encore du covoiturage. Les cahiers d'accompagnement vont évoluer afin d'intégrer le retour d'expérience de l'année 2023, leur version à jour sera disponible d'ici la fin de l'année 2023. A noter qu'une exigence de 40 % de gain énergétique sera désormais exigé pour accepter les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

En terme de budget, l'enveloppe globale nationale du Fonds Vert est portée à 2,5 milliards d'euros pour l'année 2024 (au lieu de 2 milliards en 2023), incluant une enveloppe dédiée de 500M€ à la rénovation des écoles.

Pour plus d'information rendez-vous sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

Par ailleurs, la FAQ est disponible : [ICI](#)

Financements pour le déploiement des pistes cyclables

Deux dispositifs sont à la disposition des collectivités pour le financement des projets de pistes cyclables :

- le programme **CEE AVELO3 de l'ADEME** : il a pour objectif de développer le système vélo dans les territoires, d'accompagner la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables. Il vise à soutenir 350 territoires, dont 50 Départements et Régions, notamment pour favoriser la mobilité à vélo des collégiens, lycéens et étudiants.

L'ADEME porte ce programme CEE sur la période 2023-2026, pour un budget total de 30 millions d'euros, et financera par ailleurs sur fonds propres le recrutement de chargé(e)s de mission vélo pour accompagner la montée en compétences des lauréats. **Les candidatures sur ce 1^{er} relevé pourront être déposées du 15/09/2023 au 15/01/2024 sur la plateforme [Agir](#).**

- l'édition 7 de l'**Appel à Projet « Aménagements cyclables »** porté par le Ministère de la Transition Ecologique, et qui permet de financer les projets de pistes cyclables. Il bénéficie d'une enveloppe de 125M€, soit 25 % de plus que la précédente édition, et sera lancé le 22/11/2023. **Les dossiers devront être déposés au plus tard au 08/03/2024, sous Démarches Simplifiées.**

Agenda

20 novembre de 9h à 17h : 2ème rencontre francilienne de la méthanisation

Créé en 2020 à l'initiative de la Région autour d'un consortium d'acteurs institutionnels et économiques, PROMÉTHA accompagne l'essor et la structuration de la filière du biogaz en Île-de-France, en particulier pour développer la méthanisation agricole.

Cette deuxième rencontre régionale, ouverte à l'ensemble de la filière (exploitants et porteurs de projet de méthanisation, collectivités, bureaux d'études, constructeurs, institutionnels, associations, universitaires...) permettra de partager les enjeux et de faire avancer la filière méthanisation en Île-de-France.

Pour découvrir le programme, et s'inscrire, c'est [ICI](#)

27 novembre de 14h à 18h : 3ème édition des rencontres AdaptaVille

Une occasion unique pour parler concrètement de l'adaptation des villes, rencontrer d'autres professionnels du territoire, découvrir les aides disponibles et échanger avec des experts. En partenariat avec l'Ademe, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, Icade et le soutien du Pavillon de l'Arsenal, où ce tiendra cette édition.

Pour découvrir le programme, et s'inscrire, c'est [ICI](#)

5 décembre de 10h à 12h : Webinaire sur les plans de circulation

Co-organisé par l'ADEME et le CEREMA dans le cadre de la cellule France Mobilités, ce webinaire vous propose de répondre à la question : **Comment agir sur les plans de circulation pour rendre le territoire cyclable et marchable ?**

Pour accéder au programme et au lien d'inscription, c'est [ICI](#)

5 décembre de 14h à 16h : Webinaire de présentation des Générateurs

Ce webinaire sera l'occasion de vous présenter le dispositif « Les Générateurs Île-de-France » déployé par l'ADEME, ses conseillers, ses missions et l'accompagnement proposé, pour **faciliter le développement de vos projets solaires photovoltaïques et éoliens** et contribuer aux objectifs communs de la transition énergétique sur nos territoires.

Pour accéder au programme et au lien d'inscription, c'est [ICI](#)